



Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT 04-268400736-20250120-DCA2025_001-DE

CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/01/2025

Délibération n°2025_001

Date de convocation :
14/01/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le
caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le 21/01/25



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et LE VINGT JANVIER à 19
heures, le Conseil d'administration du Centre Communal
d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de
ses séances, sous la Présidence de Bernard LE DILY

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA
Christophe, GAILHAC Elsa, KRISTIANSEN Lene, CARTOUX Marie-
Paule, CHAVADA Patrick, PENE Audrey, ROSA Gil, LEDEZ Benoit,
ROUX Jean-Paul, GUYOTOT Mireille

Procurations : MARTIN Lionel pouvoir à LE DILY Bernard

Absents :

Secrétaire : GABRIELLI Nathalie

ELECTION D'UN(E) VICE PRÉSIDENT(E)

Monsieur le Président indique que le conseil d'administration doit, dès son installation, élire en son sein un vice-président appelé à remplacer le président en cas d'absence.

- Vu le code General des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6et R.123-18 ;
- Vu la délibération n°2024_68 du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2024 portant désignation des 6 représentants élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;
- Vu l'arrêté municipal n°07/2025 portant nomination des 6 membres qualifiés du conseil d'Administration du CCAS ;

Après le vote au scrutin secret, Madame GABRIELLI Nathalie est élue vice-présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,

La secrétaire : GABRIELLI Nathalie

Le Président
Bernard LE DILY

